EARL PISCICULTURE BIDONDO
64560 LICQ ATHEREY

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Articles R.512-2 à R.512-9 du Code de l'Environnement

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA « LOI SUR L'EAU »

Articles R.214-6 et suivants, R.214-20 du Code de l'Environnement

PISCICULTURE « BIDONDO »
Licq-Atherey (64560)
Projet d'extension de l'établissement (*ICPE*)
Renouvellement de l'Autorisation de prélèvement dans le « Saison » (*Loi sur l'eau*)

Partie IV

NOTICE HYGIENE ET SECURITE

Version août 2016
Version modifiée mai 2019

Dossier réalisé en collaboration avec :

Cabinet Nicolas Nouger
Conseil en Environnement

BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT
Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite
26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE
☎ 05 59 46 10 85 / contact@cabinetnouger.com
www.cabinetnouger.com

Dossier n°15-040

EVOLUTIONS DU DOCUMENT

N° d'affaire : 15-040		**Nom du fichier : 4-NoticeH&S_BIDONDO_1905c**	
	Prénom, Nom	**Fonction**	**Société**
Rédigé par :	Julie CASTERA-NIN	Chargée d'études	Cabinet NOUGER
	Nicolas NOUGER	Responsable du bureau d'études	
Vérifié par :	Nicolas NOUGER	Responsable du bureau d'études	
	Roger PEILLEN	Gérant	EARL PISCICULTURE BIDONDO

Historique des modifications			
Nom fichier	**Date**	**Modifications**	**Rédacteur/Vérificateurs**
4-NoticeH&S_BIDONDO_1708a	04/2016	Création du document	Julie CASTERA-NIN / Nicolas NOUGER
4-NoticeH&S_BIDONDO_1905c	05/2019	Relecture	Julie CASTERA-NIN / Nicolas NOUGER

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION DU DOCUMENT **2**

1.1 Prescriptions codifiées **2**

1.1.1 Dispositions législatives / Code du travail 3

1.1.2 Dispositions réglementaires / Code du travail 6

1.2 Prescriptions non codifiées **11**

2 - PERSONNEL **12**

2.1 Effectifs de l'entreprise **12**

2.2 Exploitation – Fonctions **12**

2.3 Horaires **12**

2.4 C.E. / C.H.S.C.T **12**

3 - CONDITIONS DE TRAVAIL **13**

3.1 Locaux et installations sanitaires - Local de repos **13**

3.2 Protection individuelle **13**

4 - MACHINES ET APPAREILS DANGEREUX **13**

5 - PRODUITS DANGEREUX **13**

6 - AFFICHAGE ET REGISTRES **14**

6.1 Affichage **14**

6.2 Autres documents et registres **14**

1 - PRESENTATION DU DOCUMENT

Cette notice traite de la conformité de l'exploitation de la pisciculture BIDONDO à Licq-Athérey, avec les prescriptions législatives et réglementaires relatives à **l'hygiène et à la sécurité du personnel**.

Ces prescriptions sont énoncées dans les parties législatives et réglementaires du code du travail et principalement dans le quatrième livre dédié à la santé et la sécurité au travail.

Le Code du travail concerne l'Hygiène, la Sécurité, les Conditions de travail et la Médecine du travail. Ce code a fait l'objet d'une profonde modification par l'ordonnance 2007-329 du 12 Mars 2007 et par le décret 2008-244 du 7 Mars 2008. Le nouveau code du travail codifie les dispositions qui existaient en parallèle. Ce code comporte des articles composés de 4 chiffres. Celui-ci est entré en vigueur le 1er Mai 2008.

Les prescriptions ayant un rapport avec l'exploitation sont indiquées dans les tableaux des pages suivantes. Ces prescriptions sont classées en documents codifiés et en documents non codifiés.

Dans ces tableaux sont développées les prescriptions ayant une implication pratique directe dans le projet. Les autres prescriptions ne sont qu'évoquées.

1.1 Prescriptions codifiées

Ces prescriptions portent sur :

- ✓ l'hygiène et la sécurité stricto sensu ;
- ✓ les dispositions spécifiques aux machines dangereuses ;
- ✓ les dispositions spécifiques aux jeunes travailleurs et aux femmes ;
- ✓ les opérations de construction dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité du travail ;
- ✓ le C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) ;
- ✓ la médecine du travail.

1.1.1 Dispositions législatives / Code du travail

Thème	Section	Nouveaux articles	Contenu
Dispositions générales	Champ d'application	L4111-6	Prescriptions générales
	Information et formation des travailleurs	L4141-2 / 3 / 4	Obligation de formation à la sécurité et aux risques / prise en charge financière
		L4142-1 / 2 / 3 / 4	Formation aux risques, formation des travailleurs temporaires et temps d'adaptation
		L4143-1	Consultation des comités à propos des formations
	Dispositions applicables à certaines catégories de travailleurs	L4154-2 / 4 / 3	Accueil, information et formation des travailleurs temporaires sur les postes à risque / faute de l'employeur
	Droits d'alerte et de retrait	L4131-1 / 2	Constat d'un danger grave et imminent intervention d'un représentant CHSCT / alerte de l'employeur
		L4132-2 / 3 / 4	Consignation de l'avis du représentant CHSCT / divergence d'avis / saisine inspecteur du travail
Dispositions applicables aux lieux de travail	Obligations de l'employeur pour l'utilisation des lieux de travail	L4221-1	Aménagement des locaux (nettoyage) et sécurité des travailleurs
Contrôle	Mise en demeure et demande de vérification	L4721-1 / 2 / 4 / 5 / 6	Directeur départemental du travail / Délai de réalisation / Conformité avant PV / PV immédiat / contenu

Thème	Section	Nouveaux articles	Contenu
Équipements de travail et moyens de protection	Conception et mise sur le marché	L4311-1 / 2 / 3 / 5 / 7	Santé et sécurité des travailleurs / définition des équipements de travail / interdiction de vente / résolution de vente / prescriptions générales
		L4313-1	Manuels techniques de fabrication
		L4314-1	Procédure de sauvegarde
Prévention des risques d'exposition	Risques chimiques	L4411-1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7	Manipulation des substances et préparations dangereuses / prescriptions générales / REACH / information / exonération d'obligation / étiquetage des substances / résolution de la vente
Prévention des risques	Installations nucléaires et installations donnant lieu à des servitudes d'utilité publique	L4526-1	Constat d'un danger grave et imminent / information de l'inspecteur du travail
		L4522-2	Formation aux risques
		L4523-2 / 4 / 5	Consultation et information / expert spécialisé
		L4523-6 / 7 / 8 / 9	Nombre de représentant / temps pour les fonctions au CHSCT / information des réunions / visite de la police des installations
		L4523-10 / 11 / 12 / 14 / 15 / 16 / 17	Règles communes de sécurité, formation aux risques, dispositions spécifiques, entreprise extérieure, obligation de discrétion et statut de protection pour membres CHSCT
		L4524-1	Comité spécifique dans le périmètre du PPRT

Thème	Section	Nouveaux articles	Contenu
Institutions et organismes de prévention	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : CHSCT	L4611-1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6	Constitution, remplacement, constitution imposée, dispositions spécifiques, regroupement d'entreprise
		L4612-1 / 2 / 3 / 4	Missions, analyse et prévention des risques, inspection
		L4612-5 / 6 / 7	Enquêtes pour accident et maladie du travail / inspecteur du travail
		L4612-8 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16 / 17 / 18	Consultations diverses, avis et transmissions de documents
		L4613-1 / 2 / 3 / 4	Composition / mode de désignation et contestation / nombre
		L4614-1 / 3	Présidence CHSCT par l'employeur / temps pour les fonctions au CHSCT
		L4614-2 / 4 / 5 / 6 / 11 / 12	Adoption de la décision / Heures de délégation = heures de travail / Calcul / répartition / Avertir l'inspecteur du travail des réunions / expert agrée
		L4614-8 / 9	Ordre du jour / moyens fournis par l'employeur
		L4614-13 / 14 / 15 / 16	Frais d'expertise et de formation à la charge de l'employeur / formation des représentants / conditions
	Organisme et commission de santé et de sécurité	L4643-1 / 2 / 3	fonctionnement et participation de l'employeur aux organismes et missions des organismes
Les salariés protégés	Cas, Durée et période de protection	L2411-13	Licenciement

1.1.2 Dispositions réglementaires / Code du travail

Thème	Titre	Articles	Contenu
Dispositions applicables	Obligations de l'employeur pour l'utilisation	R4221-1	Définition du lieu de travail
		R4228-1	Mise à disposition de sanitaire et vestiaire
		R4228-20	Boissons alcoolisées interdites sur les lieux de travail
		R4228-21	Interdiction de séjour de personne ivre sur lieux travail
		R4228-37	Hébergement des travailleurs
		R4225-2	Mise à disposition d'eau potable et fraîche
		R4225-5	Siège
		R4222-2	Aération, assainissement
		R4222-1	Locaux fermés : renouvellement de l'air
		R4223-13	Locaux fermés
		R4223-1	Éclairage
		R4223-15	Sécurité des travailleurs

Titre	Section	Articles	Contenu
Utilisation	Règles générales	R4321-1 / 2	Mise à disposition d'outils de travails adaptés
		R4321-3	Mesures de protection
		R4321-4 / 5	Équipements et vêtements de protection
	Mesures d'organisation et conditions d'utilisation	R4323-1	Utilisation et maintenance
		R4323-2	Information sur les risques
		R4323-5	Documents sur les équipements de travail
		R4323-3	Répétition de la formation à la sécurité
		R4323-14	Montage et démontage des appareils
		R4323-6 / 7	Installation des équipements
		R4323-8 à 12	Agencement des équipements
		R4323-13	Travail dans une zone dangereuse
		R4323-15	Maintenance
		R4323-17	Sécurité
		R4323-4	Formations spécifiques pour l'utilisation des équipements
		R4323-23 / 24 / 26	Contrôle
		R4323-27	Conservation des registres de sécurité
		R4323-25	Résultats des vérifications
		R4323-19 / 20 / 21	Cahier de maintenance

Titre	Section	Articles	Contenu
		R4323-18	Sécurité
		R4323-95 / 96	Équipement de protection individuelle
		R4323-104 / 105 / 106	Consigne d'utilisation et formation pour protection individuelle

Titre	Section	Articles	Contenu
Utilisation	Conception et mise sur le marché	R4324-1 / 2	Protection des accès aux zones dangereuses
		R4324-3	Caractéristiques des outils de protection
		R4324-8	Marche des équipements
		R4324-9 / 10 / 11 / 12	Organes services
		R4324-16	Dispositif d'alerte
		R4324-17	Réglage des caractéristiques des équipements
		R4324-4 / 5 / 6 / 21 / 22 / 35	Protection spéciale : projections / chutes / risque de brûlure / éléments électriques / émanation de gaz/ risque de retournement
		R4324-23	Éclairage des zones de travail
		R4324-13 / 14 / 15	Arrêt général des machines
		R4324-18	Isolation des sources d'énergie
		R4324-19	Séparation équipement et source d'énergie
		R4324-20	Dissipation des énergies accumulées
		R4324-7	Caractéristiques des protecteurs définis par arrêtés
		R4324-24 / 29	Équipements de levage
		R4324-30 / 31 / 32 / 33 / 34 / 36 / 39 / 42 / 43 / 44 / 45	Équipement de travail mobile
		R4324-40	Freinage et arrêt

Titre	Section	Articles	Contenu
Obligations de l'employeur	Utilisation des lieux de travail	R4224-7	Sécurité
Risques chimiques	Mesures et préventions	R4411-10	Transmission information organisme agrée
		R4411-42	Effets sur la santé : prévention / information
		R4411-43	Agrément organismes de contrôle
		R4411-69 / 70 / 71	Substances à étiqueter / contenu des étiquettes / respect des règles de base
		R4412-17	Protection des travailleurs
		R4412-22	Travaux dans des endroits confinés
		R4412-25	Visite de contrôle des cuves
		R4412-26	Résultats de la visite
installations nucléaires et installations donnant lieu à des servitudes d'utilité publique		R4523-1	Actions
		R4523-2 / 3	Experts spécialisés
		R4523-4	Voix consultative
Bâtiment et génie civil	Travailleurs indépendants	R4535-6	Équipement de protection

Titre	Section	Articles	Contenu
Conception et mise sur le marché	Procédures de certification et de conformité	R4313-1 / 2 / 3 / 4	Procédure d'autocertification CE et examen CE de type / définitions
		R4313-86 / R4314-5	Motivation des décisions
		R4313-80	Réclamation des décisions
		R4313-68 / 69 / 70	Interdiction
		R4313-71 / 73 / 79	Habilitation des personnes, des organismes et retrait
		R4313-74	Indépendance des organismes
		R4313-75	Organisme et responsabilité civile
		R4313-76	Secret professionnel
		R4313-77	Contrôle
		R4313-78	Silence = décision de rejet
		R4313-6 / 7 / 8 / 9 / 10 / 11	Demande d'examen et contenu CE de type
		R4313-12	Équipement de protection individuelle
		R4313-13 / 14 / 15 / 16 / 17	Attestation d'examen type CE, refus, décision

Titre	Section	Articles	Contenu
		R4313-18 / 19 /20	Conformité, modification, retrait d'un examen CE de type
		R4313-21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26	Procédure simplifiée
		R4313-27 / 59 / 60	Contrôle des équipements neufs
		R4313-28	Système de garantie de qualité
		R4313-29	Équipement de protection individuelle et échantillon de contrôle
		R4313-33 / 34 /	Système d'assurance qualité
		35 / 36 / 37 / 38 / 39	demande, contenu, conformité, procédure
		R4313-40	Contrôle de la mise en œuvre des obligations
		R4313-41	Accès à l'organisme habilité
		R4313-42	Enquête et contrôle périodique
		R4313-51	Levage
		R4313-52	Composants de sécurité
		R4313-57	Procédure de délivrance d'un certificat de conformité
Utilisation	Maintien en état de conformité	R4322-1	Maintien en état de conformité
		R4322-3	Notice d'instruction

Section	Articles	Contenu
Age d'admission	D4153-13 à 19	Donner l'âge à l'inspecteur du travail et interdiction de certaines activités
Travaux réglementés	D4153-39 et 40	Poids et charge, utilisation d'outils et engins
femmes enceintes	D4152-8 à 12	Femme enceinte : interdiction
Travaux interdits	D4153-20 / 21 / 24 / 25 / 26 / 27 / 29 / 30 / 31 / 32 / 33 / 35 / 36 / 37 / 38 / 48	Jeune, - 16 ans, - 17 ans, - 18 ans : interdiction
Autorisation	D4153-41 / 42 / 43 / 44 / 45 / 46 / 47 / 49	Autorisation et dérogations pour les jeunes de - 16 ans, - 17 ans et – 18 ans.

Thème	Articles	Contenu
Dispositions applicables aux lieux de travail : obligations du maître d'ouvrage	R4211-1	Bâtiment recevant des travailleurs
	R4211-2	Définition des lieux de travail
	R4211-3	Maintenance des locaux
	R4211-4 / 5	Cahier et dossier de maintenance
	R4213-2	Exposition à la lumière naturelle
	R4216-1	Risque incendie
	R4216-2	Agencement des locaux en cas de sinistre
	R4216-3	Isolement bâtiment industriel et occupés par les tiers
	R4216-4	Calcul effectif théorique susceptible d'être présent sur le site
Institutions et Organismes de prévention : CHSCT	R4612-1 / 4 / 6	Missions des membres / transmission des documents / information
	R4612-8 / 9	Programme annuel prévention risques professionnels / transmission avis
	R4613-1 / 2 / 3 / 4 / 5	Dérogation / délégation du personnel / durée élection
	R4613-6 / 7 / 8	Réélection / regroupement / affichage
	R4613-9 / 10 / 11 / 12	Recours / saisine du tribunal
	R4614-1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 7	Secrétaire / réunion / ordre du jour / local / documents / agrément expert
	R4614-18 / 19 / 20	Délai expertise / décision du tribunal / Recours
	R4614-21 / 22 / 23 / 28	Formation et renouvellement / certificat d'assiduité
	R4614-26 / 27 / 33 / 34 / 36	Organismes formateurs / radiation / Rémunération des organismes / frais de formation
	R4614-29	Compte rendu
	R4614-30 / 31 et 32	Congé de formation et refus
	R4612-2 / 7	Enquête / contenu du rapport

Thème	Section	Articles	Contenu
Salaires et avantages divers	Détermination du salaire	R3231-16	Pas d'attribution de boissons alcoolisées en avantage en nature
Équipements de travail et moyens de protections	Conception et mise sur le marché	R4312-1	Règles techniques des machines et accessoires de levage
Contrôle	Mise en demeure et demande de vérification	R4721-1 / 4 / 5	intervention du directeur départemental du travail / prescription / procédures
		R4722-10	Analyse des substances pour en connaître les effets
		R4741-2	le non-respect de la mise en demeure est sanctionné par une amende

1.2 Prescriptions non codifiées

Les prescriptions auparavant non codifiées font désormais partie du code du travail depuis la refonte de celui-ci. En effet, l'ordonnance du 12 Mars 2007 modifie la partie législative et le décret du 7 Mars 2008 modifie la partie réglementaire. Le tout est entré en vigueur le 1er Mai 2008.

2 - PERSONNEL

2.1 Effectifs de l'entreprise

Le personnel de la pisciculture se compose de trois personnes : M. et Mme PEILLEN, les gérants, et un salarié à temps plein.

2.2 Exploitation – Fonctions

Le travail sur la pisciculture recouvre les spécialités suivantes :

- ✓ la réception, le contrôle et la répartition des poissons dans les bassins d'élevage ;
- ✓ la réception des aliments pour poissons ;
- ✓ la surveillance de l'état des poissons, et le contact des vétérinaires si besoin ;
- ✓ le nourrissage des poissons « à la main » ;
- ✓ la « pêche » des poissons à l'élévateur à truites (vis-sans-fin), une fois leur taille optimale atteinte ;
- ✓ la surveillance de la qualité de l'eau en entrée et sortie de bassins ;
- ✓ le nettoyage des installations (bassins une fois vidés, défeuilleuses, grilles, etc.) ;
- ✓ l'entretien du site ;
- ✓ l'évacuation des déchets.

2.3 Horaires

L'activité d'élevage fonctionne en continu (24h/24) avec au moins une personne. Le nourrissage des poissons est réalisé en fonction des besoins et des conditions environnementales, jusqu'à 1 fois par jour, « à la main » par une personne.

2.4 C.E. / C.H.S.C.T

Compte tenu des effectifs, l'établissement n'est doté ni d'un Comité d'Entreprise et ni d'un CHSCT.

3 - CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Locaux et installations sanitaires - Local de repos

Les seules personnes travaillant sur le site sont M et Mme PEILLEN, les gérants, et leur salarié. L'habitation de M. et Mme PEILLEN est localisée au sein même de la pisciculture. Les sanitaires et lieux de repos sont donc ceux de leur logement.

3.2 Protection individuelle

Les exploitants et leur salarié sont dotés de tenues de travail incluant des vêtements, des gants, des chaussures adaptées.

Les opérateurs ont connaissance des consignes relatives à la manipulation des produits dangereux (produits de nettoyage) et des dangers inhérents à leur manipulation, et notamment :

- ✓ de la conduite à tenir en cas de déversement ;
- ✓ de la conduite à tenir en cas d'incendie ;
- ✓ du comportement à adopter en cas de contact avec la peau, les yeux ;
- ✓ des premiers soins en cas d'inhalation de vapeurs, fumées ;
- ✓ des premiers soins en cas d'ingestion.

4 - MACHINES ET APPAREILS DANGEREUX

Aucune machine ou appareil dangereux n'est utilisé sur le site.

5 - PRODUITS DANGEREUX

Le stock de produit de désinfection des bassins (ammonium quaternaire), fait l'objet d'une signalisation particulière. M et Mme PEILLEN et leur salarié ont connaissance des risques liés à ces produits et sont formés à la mise en œuvre de celui-ci.

6 - AFFICHAGE ET REGISTRES

6.1 Affichage

Le nouvel Arrêté Préfectoral d'Autorisation du site sera affiché, sur un panneau prévu à cet effet, et les affichages réglementaires seront mis en place (horaires…).

Les horaires sont en accord avec la convention collective applicable. Les consignes de sécurité et de surveillance qui régissent l'exploitation seront également indiquées. Elles porteront mention des numéros de téléphones et de télécopies nécessaires :

- Médecin du travail ;
- Hôpital ;
- Pompiers ;
- Inspection des Installations Classées ;
- Inspection du travail.

6.2 Autres documents et registres

Des registres seront obligatoirement tenus. Il s'agit :

- ✓ d'un registre de l'Inspection du Travail, Hygiène et Sécurité, Registres des mises en demeure, qui est tenu à la disposition de l'Inspecteur du Travail ;
- ✓ d'un registre médical où les visites sont inscrites, qui est gardé à la disposition du Médecin du Travail et du Médecin Inspecteur du Travail et de la Main d'Œuvre ;
- ✓ d'un registre où sont consignés les incidents et accidents survenus ;
- ✓ du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

En outre, l'exploitant tient à la disposition de l'Inspection des Installations Classées :

- un registre de suivi des déchets produits et éliminés ;
- l'enregistrement du suivi de la qualité des eaux ;
- un plan à jour des installations ;
- les rapports de vérification des installations électriques.

INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE DES ANNEXES DU DOSSIER ICPE

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	ANNEXE I
ETUDES HYDRAULIQUES	ANNEXE II
DONNEES TECHNIQUES	ANNEXE III
CONSULTATIONS	ANNEXE IV
PLANS	ANNEXE V

EARL PISCICULTURE BIDONDO
LICQ-ATHEREY (64)
Août 2016
Version complétée mai 2019